



Syndicat national de
l'environnement



Branche
« Biodiversité »

Flash infos

*Information aux agents du futur Office français
de la biodiversité*

7 novembre 2019

Comité technique ministériel du 14 octobre 2019 Création de l'Office français de la biodiversité

DECLARATION PRELABLE DU SNE-FSU

Si la création d'un établissement public réunissant les personnels de l'ONCFS et de l'AFB relève d'une certaine évidence fonctionnelle, comment à la lueur des éléments budgétaires présentés il y a trois semaines ne pas comprendre que la seule et unique motivation du gouvernement est encore et toujours de réduire le budget et les effectifs alloués à la protection de la biodiversité.

Les travaux préparatoires à la construction de l'AFB avaient conduit l'IGF et le CGEDD à dire et à écrire qu'il manquait 300 postes à l'ONEMA pour remplir ses missions. Fi ! L'AFB a été créée à moyen constant comme si le changement de nom allait résoudre tous les problèmes.

Depuis 2017, l'effectif reconstitué de l'OFB a diminué de 5%, le schéma d'emploi s'appliquant implacablement malgré le projet de création de l'OFB, un plan national pour la biodiversité bourré d'ambition et l'urgence décrétée par le gouvernement à lutter contre l'érosion de la biodiversité.

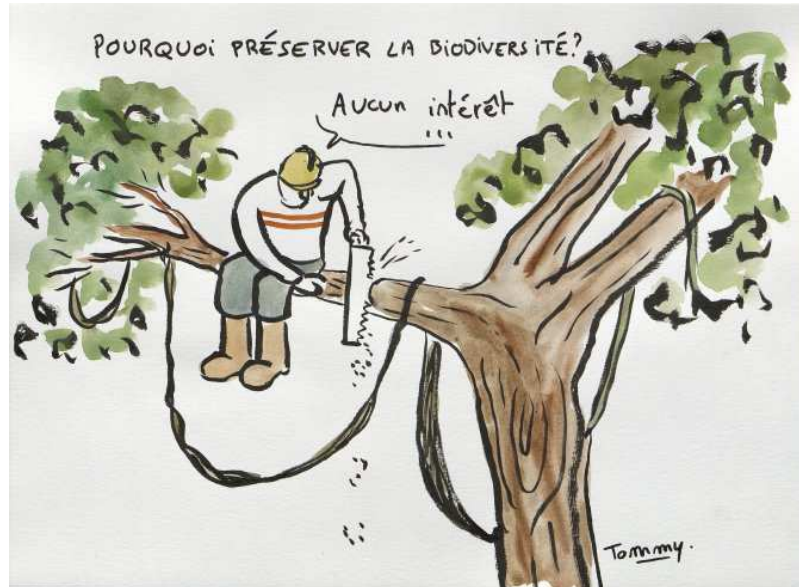
Alors comment ne pas être désabusé quand la ministre annonce comme une grande victoire le gel des suppressions de poste en 2020, avant que celles-ci ne recommencent de plus belle en 2022.

Alors comment ne pas être inquiet quand on entend que l'objectif-cible des services départementaux pourrait être de 10 unités. D'ailleurs, ni le préfigurateur de l'OFB, ni vos services, Madame la secrétaire générale, n'ont jamais répondu à cette question : quel est l'objectif cible en personnel dans les services départementaux ? Nous ne pouvons imaginer qu'une telle réflexion n'ait pas eu lieu !

Quant à la reconnaissance des personnels, si elle est réelle pour les ATE, même si les conditions ne sont pas satisfaisantes, elle est totalement inadaptée pour les TE, et nous sommes toujours dans l'attente de vos annonces pour les contractuels.

Le gâchis est énorme et vous avez réussi à transformer une belle idée, qui aurait pu recevoir l'adhésion des personnels, en un repoussoir dont plus personne ne veut !

Après avoir reçu un avis unanimement défavorable aux Comités techniques de l'AFB et de l'ONCFS lors de leurs 2 convocations, le projet de décret a été présenté sans aucune modification au Comité technique ministériel (CTM).

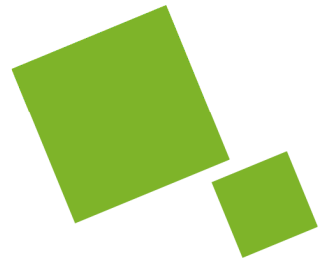


Le Sne-FSU a présenté de nombreux amendements visant à l'améliorer et qui portent notamment sur la tutelle de l'OFB, l'organisation territoriale, la représentation au Conseil d'administration, au Conseil scientifique, l'avis du Comité technique de l'établissement sur la création d'agences régionales de la biodiversité, les commissions spécialisées, le commissionnement, la commission consultative paritaire.

➤ **Retrouvez [ici](#) le projet de décret, nos propositions d'amendements et les exposés des motifs.**

Ce travail a permis d'apporter les améliorations suivantes

- 4 représentants des personnels au Conseil d'administration au lieu de 3 proposés ;
- 2 représentants des personnels au Conseil scientifique désignés par les organisations représentatives de l'établissement sans obligation de diplômes ;
- le Conseil d'administration définit la politique sociale de l'établissement ; compétence oubliée dans le texte initiale ;
- écriture garantissant le commissionnement de tous les ATE et TE, ainsi que d'autres agents selon les nécessités ;
- pour les ATE lauréats du concours exceptionnel (recatégorisation) : pas de période de stage, ni de mobilité imposée. Cette proposition d'amendement, bien que non retenue au CTM du 14 retenue, a été acceptée lors du second CTM qui a réexaminé le projet de décret ATE/TE ;
- création d'une CCPL à 10 représentants du personnel.



Les points que l'administration a refusé de modifier :

- double tutelle du ministère chargé de l'environnement et du ministère chargé de l'agriculture ;
- non inscription dans le décret de l'organisation territoriale de l'établissement ;
- non consultation du Comité technique pour la création des agences régionales de la biodiversité.

Les points en suspens :

- durée limitée à 2 mandats pour les représentants du personnel alors qu'ils sont élus : la tutelle demande une analyse juridique.

L'ensemble des organisations syndicales présentes dans le futur OFB a voté CONTRE ce décret au regard des moyens humains et financiers largement insuffisants.

Non représentative et totalement absente du futur OFB, La CFDT s'abstient !

Elle exonère de ce fait ainsi l'administration d'un nouvel examen du texte.

Nous contacter : Permanence : 01 40 81 22 28

Branche Milieux et Faune Sauvage

Pascal WANHEM - 06 20 99 91 84 Pierre ORIOL - 06 25 07 06 77
Virginie CROQUET - 06 20 78 97 50

Branche AFBiodiversité

Véronique CARACO - 06 66 13 95 97 Rémy ARSENTO - 06 72 08 10 10
Séverine BARALE - 06 43 38 27 45 Stéphane PLESSIS - 06 20 28 80 58

www.snefsu.org

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

